Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret

# Rapport d'activités 2022

*Assemblée générale 2023 - Présenté par*
*David Barbier responsable du service technique*

Par ce rapport d'activité, nous allons faire un tour d'horizon des principales activités techniques menées au sein de notre Fédération par les techniciens et agents, avec les chasseurs et avec l'appui du service administratif.

Si nos missions historiques portaient principalement autour du suivi et de la gestion de la faune sauvage, ou sur les services aux adhérents, nos missions de service public prennent aujourd'hui de plus en plus d'ampleur.
Nous sommes parfois décriés, mais nos activités, nos connaissances de terrain et nos compétences sont souvent reconnues et demandées.
Si nous avions l'habitude de travailler avec nos amis pêcheurs, nos partenaires agricoles et forestiers, ou avec les services de l'état, nous sommes aujourd'hui de plus en plus sollicités par des bureaux d'études dans le cadre des études d'impact, par des collectivités territoriales, comme le département ou nous intervenons dans la gestion des étangs de forêt ou en tant que personne qualifiée en protection de la nature, par des communes ou communautés de commune ou nous sommes sollicités pour des projets d'aménagement liés à la biodiversité, par des PETR (pole d'équilibre territorial et rural), par des agences de l'eau, par des syndicats de rivière et par d'autres encore.

## Grand Gibier

Dans le domaine du Grand Gibier, 2023, marque la fin du triennal 2020 – 2023, le premier sous la responsabilité de la Fédération et non plus sous l'égide de l'Administration. C'est donc l'heure du bilan, 33 357 Chevreuils ont été attribué sur l'ensemble de département avec un très bon taux de réalisation de 82 %. Ce sont aussi 8 519 grands cervidés qui furent attribué, le taux de réalisation est de 71 %.
Mais c'est aussi le début d'un nouveau triennal, le travail de concertation des GIC, des comités locaux de plan de chasse et des différents partenaires est en cours. Pour réaliser ce travail, on peut ainsi s'appuyer sur les nombreux suivis qui sont réalisés. Pour le Chevreuil, ce sont 115 circuits soit 3005 km qui sont parcourus pour évaluer l'évolution des populations. L'indice moyen départemental est ainsi de 2.46 chevreuils par km. Il en est de même pour l'analyse du poids des jeunes qui est un outil précieux. Via l'espace adhérents, vous pouvez justement saisir le poids des chevreuils prélevés, ce sont plus de 6500 données qui peuvent être exploitées grâce à vos saisies.
Malgré l'impact des sécheresses sur cette espèce dans certaines régions, le chevreuil se porte globalement bien dans notre département.
Pour les grands cervidés, des indices nocturnes sont réalisés sur les massifs 1, 2, 10 et 18. Ce sont plus de 250 km qui sont ainsi parcourus.
Sur les massifs d'Ingrannes et du Cosson, l'analyse des mâchoires de biches et jeunes est également réalisée. Sur l'ensemble du département, les longueurs de dagues des cerfs sont mesurées lors des présentations de trophées. Comme pour le poids des jeunes chevreuils, ces suivis nous permettent de suivre les variations de la condition physique des grands cervidés et donc la relation entre la population et son milieu. De plus, les présentations de trophées réalisées chaque année nous permettent également de suivre l'évolution qualitative des cerfs.
Concernant le sanglier, ce sont 18 290 sangliers qui ont été prélevés au cours de cette dernière saison contre 18 277 en 2021-2022

**Prévention et dégâts de gibier**

En matière de dégâts de gibiers, les surfaces détruites sont en hausse de 20 %. Cette hausse des surfaces est amplifiée par l'explosion du cours des céréales suite au déclenchement de la guerre en Ukraine et ce sont ainsi près de 3 millions d'euros qui ont été versés sur l'année 2022.

Avant cela, une réflexion était déjà en cours sur notre politique de prévention afin de l'améliorer tout en impliquant tous les acteurs. Il a ainsi été décidé de faire évoluer cette politique pour la rendre plus efficace. Le partenariat avec l'association pour le développement du Sullias a été arrêté pour laisser place à des conventions de partenariat avec les agriculteurs ou à des conventions tripartites.

En effet, Il nous appartient à tous fédération, chasseurs, agriculteurs d'œuvrer ensemble pour faire diminuer la facture des dégâts.

Ces conventions tripartites définissent les engagements de chacun dans le travail de pose, d'entretien et de suivi des clôtures. En contrepartie du travail réalisé une indemnité de 0.30 € /mètre linéaire est mise en place.

Une centaine d'agriculteurs continue de poser environ 300 km de clôtures via des conventions de partenariat signées avec la Fédération.

**Protection de l'environnement**

N'en déplaise à certains, la Fédération des chasseurs du Loiret est agréée au titre de la protection de l'environnement et vient de se voir renouveler ce dernier. C'est bien là, la reconnaissance du travail réalisé au quotidien par les chasseurs et par la Fédération.

Outre la gestion de la faune sauvage, la fédération est active dans le domaine de la préservation de la biodiversité et de la valorisation des habitats.

Au cours des 3 dernières années, la Fédération a ainsi subventionné l'implantation de 670 ha de jachères environnement et faune sauvage, 890 ha de bandes abris et de rupture, 1220 ha de CIPAN mais aussi 9.5 km de bords de champs restaurés, 72 Ha de couverts favorables à la pollinisation, ou encore 11.3 km de haies.

Les zones humides, milieu fragile mais indispensable à de nombreuses espèces ont également fait l'objet d'actions de la Fédération. L'aménagement et la restauration des étangs fait ainsi l'objet d'un programme spécifique, notamment dans le cadre d'un financement par l'agence de l'eau Loire Bretagne. Un nouveau programme vient également d'être mis en place sur la valorisation des mares avec l'installation de nid tube qui semblent donner satisfaction en limitant l'impact de la prédation.

**Contrat de redynamisation**

Le système de subvention à nos adhérents a été revu pour donner vie au contrat de redynamisation qui a pour objectif de mieux valoriser les actions en matière de gestion des espèces, d'aménagements du territoire, de lutte contre les prédateurs ou encore pour l'aide à l'accueil de nouveaux chasseurs.

En 2022, ce sont 174 contrats qui ont été signés et 140 000 € de subventions versées. Prochainement un catalogue reprenant des fiches techniques pour les aménagements favorables à la faune sera disponible.

**Petit Gibier**

De nombreux suivis de population sont réalisés aussi pour le petit gibier.

Pour le faisan commun, 2 GIC sont en plan de chasse pour un peu plus de 44 000 ha.

6 GIC se sont lancés dans des mesures de gestion sur plus de 84 000 ha. Sur ces GIC, des PGCA : Plan de gestion cynégétique approuvé par le préfet ont été mis en place et interdisent notamment le tir des poules.

Pour suivre l'évolution de ces actions, outre les comptages au chant, des IPA : Indices ponctuels d'abondances ont été mis en place avec plus de 300 points d'écoutes.

Afin d'évaluer la réussite de la reproduction du faisan, 24 communes ont été échantillonnées afin de déterminer la réussite de la reproduction.
Pour le lièvre, 74 circuits sont parcourus par les chasseurs afin d'établir des Indices kilométriques d'abondance pour un total de 4 222 km sur l'ensemble des 3 sorties. La moyenne départementale est stable par rapport à l'an passé avec 6.48 lièvres / km.
Pour la perdrix grises, ce sont 228 traques qui ont été réalisées ce printemps soit 24 422 ha comptés. Ces comptages ont mobilisé plus de 1800 personnes. En 2023, la densité moyenne départementale s'établit à 6.4 couples aux 100 ha contre 5.9 en 2022.
L'été dernier, 45 communes ont fait l'objet d'échantillonnages de perdrix par les techniciens et agents de la Fédération.

**Prédation**

Un nouveau dossier de classement ESOD (Espèce susceptible d'occasionner des dégâts) a été déposé et nous sommes maintenant en attente du nouveau classement par le ministère. C'est là un dossier de plus en difficile à défendre malgré les nombreuses données produites. C'est donc un dossier de 200 pages comprenant 102 cartes et l'analyse de 2564 bilans qui a été réalisé.
Je profite de l'occasion pour rappeler que le retour des bilans est obligatoire.
Comme vous l'a dit le Président, perdue sur décision du conseil d'état, nous nous sommes mobilisés, pour acquérir de nouvelles données sur la présence de la pie et pouvoir demander la reconduction de la liste actuelle avec la Pie en plus.
Attaqué par One Voice et Loiret Nature Environnement, nous sommes toujours en attente du jugement sur le fond pour la période complémentaire de déterrage du blaireau.
Justement, concernant le Blaireau, nous sommes tous conscient que ses populations se développent mais là encore il faut le prouver aussi nous aurons besoin de la mobilisation de tous pour remettre à jour notre enquête sur la localisation des terriers de blaireau. Cette enquête débutera au cours de l'été prochain.

**Migrateurs - Gibier d'eau**

Concernant les migrateurs et gibiers d'eau, j'en ai parlé tout à l'heure, de nombreuses actions concrètes sont réalisées pour la valorisation des zones humides, des mares et étangs grâce à l'implication des acteurs locaux, des propriétaires mais aussi grâce à des associations spécialisées particulièrement actives.
Des actions de baguage sont réalisées par nos agents et techniciens habilités à le faire après avoir suivi des formations spécifiques, sur bécasses et bécassine, mais également à partir de cette année sur les cailles. Ces baguages ont pour but de mieux connaitre les effectifs et leurs déplacements et deviennent de plus en plus indispensables pour continuer à chasser ces espèces.
Pour la Bécasse, des comptages croules sont réalisés pour suivre les effectifs nicheurs.
Sans oublier, bien sûr, l'opération Loire propre partie de notre département et devenue une action nationale.

**Eco Contribution**

Quelques mots maintenant sur le fond biodiversité mis en place en 2019 : l'écocontribution. Ce fond est abondé par une écocontribution des chasseurs et de l'Etat. Des financements sont ainsi apportés pour des suivis, pour de la promotion et de la mise en place d'aménagements ou pour mieux connaitre les populations ou leurs interactions avec le milieu.
Comme le projet Ekosentia qui concerne des actions de revalorisation des chemins. Ou encore sur le dernier projet mené en commun avec la Fédération des chasseurs d'Eure et Loir et qui porte sur les indices de changement écologiques pour les cervidés. Je ne m'étendrais pas sur les projets menés en commun au niveau régional, le Président les ayant déjà détaillé dans son rapport moral.

**Formations**

La Formation est une activité importante au sein de notre Fédération. Agents et techniciens sont mobilisés pour proposer des formations basées sur le volontariat mais aussi pour répondre aux formations obligatoires qui sont des missions confiées par l'état.

30 sessions de formation ont été organisées soit 820 personnes formées. Dans le détail, les formations chasse à l'arc, les formations garde-chasse particulier, et les formations venaison ont accueilli chacune 65 candidats, les formations piégeage ont accueillis 142 candidats. Pour la formation au permis de chasser 480 candidats ont été accueillis lors de 11 sessions réalisées tout au long de l'année.

Concernant la formation décennale obligatoire, 2 614 chasseurs ont déjà été formés. Cette année ce seront les personnes nées une année se terminant en 3 qui seront invitées. Les chasseurs nés des années se terminant en 2, 1 ou 0 déjà invités ces deux dernières années seront réinvités en 2023. Pour se faire, 50 sessions sont proposées sur 7 sites différents pour venir au plus près des chasseurs.

Enfin une commission Sécurité a été créée et travaille à développer la sécurité dans notre département mais elle étudie également toutes les infractions relevées.

Pour conclure sur ce chapitre, il nous faut bien sur remercier notre équipe de formateurs bénévoles.

**Communication**

Dans le domaine de la communication, notre revue interdépartementale attire désormais plus de 7500 abonnés.

En plus, des 4 revues papier, vous recevez également une revue digitale. Aussi souvent que nécessaire, un flash info est envoyé par mail à nos adhérents, voire à l'ensemble des chasseurs. Enfin de nombreuses autres actions sont menées parmi lesquelles la fête de la sange bien sûr, mais nous participons également à différents salons ou encore à la bourse touristique.

De même, chaque année, des cours sur la connaissance de la faune sauvage sont dispensées aux BTS Protection de la nature des Barres par l'un de nos techniciens. Ces élèves de BTS participent également à des opérations de comptage. Des partenariats ont également été mis en place avec les maisons familiales et rurales de Chaingy et Gien et avec le CFA de Bellegarde. Des chantiers écoles sont ainsi réalisés régulièrement, et ces jeunes participent également à des manifestations ou à des comptages.

Dans le domaine de l'éducation à la nature, depuis notre dernière AG, ce sont 1547 personnes qui ont été sensibilisés à la nature dont 1208 scolaires.

Dans le cadre de notre commission jeunes, les jeunes qui passent le permis se voient offrir l'opportunité de découvrir d'autres modes de chasse. Si la chasse du petit gibier devant soi ou les battues de grands gibiers sont connues de tous, ces journées sont aussi l'occasion de permettre à ces jeunes de découvrir des modes de chasse parfois décriés car méconnu comme la vènerie, ou découvrir les particularités de la chasse du gibier d'eau, de la chasse en Loire, de la chasse de l'alouette au miroir, de la fauconnerie, ou encore de la chasse du pigeon.

Merci à tous ceux qui nous permettent d'accueillir ces jeunes, de leur présenter et de les faire participer à ces chasses qui nécessitent souvent une technique et des connaissances particulières dans un cadre convivial qui nous est si cher, à nous chasseurs.

**Adhérents**

Au cours de cette saison 2022-2023, vous étiez 2676 territoires adhérents à la Fédération dont 1084 prennent le contrat de service.

5 agents de développement sont plus particulièrement en relation avec nos adhérents, n'hésitez pas à prendre contact avec eux. Ces agents de développement qui sont assermentés consacrent 20 % de leur temps à la police de la chasse.

N'oubliez pas d'utiliser l'espace adhérents de notre site internet qui vous permet de réaliser de nombreuses démarches dématérialisées, bilan ou demande de plan de chasse, règlement des

cotisations, saisie des prélèvements de grands cervidés et chevreuils, saisie des actions de chasse sangliers.
Sur ce site, vous trouverez également les liens qui vous permettent de faire les démarches d'autorisation de tir des ESOD auprès de l'administration.

**Mais aussi**

Comme beaucoup, nos métiers évoluent, nos missions évoluent. Certaines ne peuvent malheureusement plus être des priorités, d'autres sont nouvelles et d'autres encore prennent de l'ampleur comme la lutte contre les dégâts de gibiers.

Ceci nécessite de libérer du temps, des choix, aussi difficiles soient ils ont dû être faits. Une réorganisation des missions techniques a donc été opérée ainsi qu'un redécoupage des secteurs dont vous avez été informé en fin d'année dernière.

Pour terminer ce rapport d'activités, quelques mots sur le réseau de veille sanitaire, le SAGIR auquel nous contribuons activement. N'hésitez pas en cas de découverte d'animaux morts, à prendre contact avec nos agents et techniciens.

Nous contribuons également à la sérothèque nationale qui nous permet d'avoir une banque de données fort utile en cas de soucis sanitaire. Preuve de notre précieux rôle d'acteurs de terrain, le centre hospitalier régional d'Orléans pense à nous pour contribuer à une étude sur les tiques.

Selon l'organisation mondiale de la santé, 60 % des maladies infectieuses et même 75 % des maladies émergentes chez l'homme sont dues aux animaux. Oiseaux, blaireau, rongeurs, chauve-souris et renard, etc ont souvent le rôle d'animal réservoir.

Nous sommes dès lors de véritables sentinelles de la faune sauvage, et nous sommes généralement en première ligne, aux côtés de l'OFB et des services vétérinaires de l'état pour la surveillance, la découverte, la lutte ou la collecte d'animaux morts en cas d'épizootie. Cette activité de veille, combinée à notre présence régulière sur le terrain et à notre connaissance de ce terrain sont des atouts qui font que les chasseurs deviennent dès lors indispensables.